

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2015**

Le 12 octobre 2015 à 19 heures 30 en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code générale des collectivités territoriales, s'est réuni le conseil municipal de la commune de BRENS.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Présents : Mmes LACHIZE Sandrine, LABRY Odile, BIGOT Lydia, MEHL Mireille, Virginie VAUTARET SUSPENE Catherine, Mrs PAITA Jean-Marc, BECOT Joël, ARMAND Dominique, GENS Marcel, GIORDANO Alfred, BIGOT Yannick.

Absents représentés : Mme Aurélie CORTINOVIS a donné pouvoir à Mme Virginie VAUTARET.

Mr Bernard HAISMANN a donné pouvoir à Mme Sandrine LACHIZE

Le conseil municipal :

Prend connaissance des décisions prises entre le 7 octobre 2015 et le 11 octobre 2015

Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération et décide de mettre en ligne le rapport validé sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr) conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010.

Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif, décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération décide de mettre en ligne le rapport validé sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr). conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010.

Approuve les termes de la convention définissant les conditions administratives, techniques et financières de réalisation de trottoirs le long de la RD 31B à la Gare et autorise le Maire à signer ladite convention et les pièces nécessaires à la bonne exécution de ces travaux.

Décide de procéder au vote de crédits supplémentaires sur le budget de l'eau de l'exercice 2015 suite à l'attribution de la subvention du conseil départemental et de la réalisation d'un prêt.

Prend connaissance de l'état d'avancement des travaux du chantier de la gare et de l'attribution d'une subvention de 3 224 € au titre des amendes de police pour le chemin piétonnier.

Prend connaissance de la proposition de Lydia BIGOT pour la création d'un conseil municipal jeune et des actions qu'il pourrait mener.

Prend connaissance du nouveau contrat signé avec EDF pour le contrat de la salle des fêtes avec un coût moins élevé que précédemment.

Prend connaissance qu'un arrêté conjoint (conseil départemental/mairie) sera établi interdisant l'accès à la route de l'Echet au plus de 19T à la mise en service de la déviation de Belley.

Brens le 6 novembre 2015  
Le Maire,  
Jean-Marc PAITA

